

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(Article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales)

Le Conseil municipal se réunira en session ordinaire
A la Mairie, en salle du Conseil municipal, le :

LUNDI 9 DECEMBRE 2024 A 19H

ORDRE DU JOUR

- 1) Nomination d'un secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 5 novembre 2024
- 3) Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Annemasse – Les Voirons – Agglomération dite « Annemasse Agglo »
- 4) Autorisation de signature de la convention de réservation pour la gestion en flux des logements sociaux dont la Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré « LE MONT-BLANC » est propriétaire sur la commune de Bonne
- 5) Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent
- 6) Adhésion à la convention de participation « prévoyance » proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Savoie (CDG74)
- 7) Adoption du tableau des effectifs et des emplois permanents
- 8) Décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire au titre de l'article L.2121-22 du CGCT
- 9) Informations sur les décisions de renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain
- 10) Informations et questions diverses.

A Bonne, le 5 décembre 2024

Le Maire,
Yves CHEMINAL

